



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9390^e séance

Lundi 31 juillet 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Eckersley	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Xing Jisheng
	Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Saha
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Jaraud-Darnault
	Gabon	M. Diaba
	Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Fernandes
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Raffi Gregorian, Adjoint du Secrétaire général adjoint et administrateur chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ; et, à la demande de la Fédération de Russie, M. Sergej Chaulin, militant civil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Gregorian.

M. Gregorian (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies confère la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a une longue et admirable tradition de consensus s'agissant de la question du terrorisme, notamment avec les résolutions historiques sur Al-Qaida en 1998 (résolution 1189 (1998)) et la lutte contre le terrorisme dans son ensemble en 2001 (résolution 1377 (2001), annexe), la création du Comité contre le terrorisme (résolution 1373 (2001)) et une série de résolutions contre Daech énonçant des mesures pratiques qui, comme l'ont montré les rapports successifs du Secrétaire général, ont aidé les États Membres à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers rejoignant les rangs de Daech et à réduire les réserves de liquidités du groupe. Le monde entier se doit de remercier le Conseil de sécurité de ces mesures.

L'Assemblée générale n'est malheureusement pas encore parvenue à un consensus sur le projet de convention générale sur le terrorisme international, notamment en ce qui concerne la manière dont la définition du terrorisme s'appliquerait précisément dans les situations de conflit armé. Lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/291, portant création du Bureau de lutte contre le terrorisme, en 2017, c'était avec la ferme intention d'aider les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de 2006 (résolution 60/288 de l'Assemblée générale) et d'autres des résolutions qu'elle et

le Conseil de sécurité avaient adoptées sur la lutte contre le terrorisme.

Selon le mandat que lui a conféré l'Assemblée générale, le Bureau de lutte contre le terrorisme doit remplir cinq fonctions principales : premièrement, piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies ; deuxièmement, renforcer la coordination et la cohérence des activités des entités signataires du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; troisièmement, accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ; quatrièmement, promouvoir davantage les activités menées par l'ONU pour lutter contre le terrorisme, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ; et, cinquièmement, veiller à ce que la priorité voulue soit accordée à la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et que les travaux importants menés s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent soient fermement ancrés dans la Stratégie.

L'Assemblée générale ne charge pas le Bureau d'enquêter sur le comportement des États ou d'autres acteurs, ou de le vérifier ni de déterminer ce qui constitue un acte de terrorisme, qu'il soit le fait d'un État, d'un groupe ou d'un individu. Pour ces raisons, je n'ai malheureusement rien d'autre à ajouter sur le fond de la présente séance. Je voudrais toutefois signaler que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont fait remarquer à plusieurs reprises que le respect du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, était le fondement de la lutte contre le terrorisme. Cela implique de respecter pleinement toutes les obligations découlant de la Charte des Nations Unies. Toute action qui contrevient à ces obligations juridiques et impératifs moraux supérieurs compromet la lutte mondiale contre le terrorisme. Comme l'a montré le consensus durement obtenu lors du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, effectué le mois dernier par l'Assemblée générale (résolution 77/298 de l'Assemblée générale), lorsque les États Membres parlent d'une seule voix, nous pouvons accomplir des progrès réels et concrets dans la lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gregorian de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chaulin.

M. Chaulin (*parle en russe*) : Je m'appelle Sergey Ivanovich Chaulin. Je suis un modeste chauffagiste estonien. Pendant mon temps libre, je participais à des activités de défense des droits humains dans mon pays, luttant pour la liberté de réunion et d'expression, pour le droit de recevoir une éducation dans sa langue maternelle et pour les valeurs familiales traditionnelles que mes parents m'ont enseignées à l'époque soviétique.

Pour toutes ces raisons, le 14 février, j'ai été expulsé d'Estonie, sans même avoir eu la possibilité d'appeler mon avocat ou mes proches. Ce faisant, les autorités estoniennes ont violé toutes les normes et tous les accords internationaux existants concernant les apatrides. J'avais un passeport d'étranger ou ce qu'on appelle un passeport d'apatride, ce que je considère comme une honte pour l'Europe. Bien que la Russie n'avait aucune obligation de m'accueillir, elle l'a fait et m'a accepté. À mon arrivée à Saint-Petersbourg, j'ai été logé dans un hôtel, et on m'a aidé à obtenir des documents pour établir mon statut juridique en Russie. J'ai également reçu à manger, des vêtements, un logement et de l'argent, car j'ai été expulsé en uniforme de travail, puisque c'est sur mon lieu de travail que j'ai été arrêté. Comme je me retrouvais dans un autre pays, j'ai commencé à chercher d'autres sources d'information pour comprendre ce qui se passait. L'Estonie et l'Europe tiennent un certain discours, alors que celui que nous entendons en Russie est tout à fait différent. C'est ainsi que, le 2 avril, je me suis retrouvé à un événement organisé dans un café de Saint-Petersbourg, au cours duquel devait intervenir Vladlen Tatarsky, un correspondant de guerre. Dès que je suis arrivé, je me suis assis près de la scène, avec un peu d'avance afin de pouvoir éventuellement rencontrer l'intervenant. C'était pour moi une expérience inédite que d'assister à la conférence d'un correspondant de guerre. Je n'en avais jamais vu un de mes propres yeux.

De nombreuses personnes étaient présentes à l'événement. L'ambiance était très chaleureuse et conviviale. Dans le public se trouvaient même des admirateurs de Tatarsky, des personnes qui étaient très au fait de son travail. Une jeune femme a expliqué qu'elle avait écrit de nombreuses lettres au correspondant de guerre et qu'elle lui avait envoyé des photos et des dessins. Il l'a reconnue. Elle a demandé si elle pouvait monter sur scène pour lui remettre un cadeau spécial. Vladlen Tatarsky a accepté, le cadeau se révélant être un buste le représentant. L'œuvre, qui était recouverte d'une peinture dorée, a beaucoup plu. La jeune femme a été remerciée et ovationnée. Je l'ai alors invitée à s'asseoir sur le siège libre à côté de moi, juste devant la scène.

Quelques secondes plus tard, il y a eu une explosion. J'ai d'abord pensé que, peut-être, mon téléphone portable avait explosé, et je l'ai jeté de côté. C'était comme si j'avais été frappé au visage avec une planche de bois, de tous les

côtés en même temps. J'avais l'impression que mon corps était criblé d'échardes. Au début, j'étais en état de confusion totale. Je ne comprenais pas ce qui se passait. J'ai cru que le plafond allait s'effondrer, car la pièce était remplie de fumée et il était impossible de voir quoi que ce soit. À côté de moi se trouvaient deux femmes, que j'ai aidées à quitter le bâtiment le plus rapidement possible. Une fois dans la rue, j'ai vu des gens blessés et couverts de sang. Ils avaient du sang partout, sur les bras, sur les jambes et surtout sur le visage. Dans la rue, des personnes criaient et d'autres pleuraient, d'autres encore étaient au téléphone, occupées à appeler des ambulances. Des passants se sont arrêtés et ont essayé de porter secours, tandis que d'autres ont poursuivi leur chemin comme si de rien n'était.

Lorsque les ambulances sont arrivées, les secouristes ont disposé des chaises en pleine rue pour asseoir les blessés et ont commencé à leur prodiguer les premiers soins. Ils m'ont embarqué dans une ambulance et ont commencé à me porter assistance. Ils ont dû découper mes vêtements parce qu'ils ne parvenaient pas à les enlever. J'ai ensuite été emmené à l'hôpital pour y subir diverses interventions chirurgicales et entamer un long traitement.

Pendant que j'étais à l'hôpital, les enquêteurs chargés de faire la lumière sur cet attentat terroriste sont venus dans l'établissement. Pour leur enquête, ils posaient toutes sortes de questions, afin de déterminer qui était impliqué, ce qui s'était passé, à quel moment, et ils m'ont demandé d'où je venais et pourquoi je me trouvais là. L'enquête a révélé que c'est le buste offert par la jeune femme, que j'avais gentiment invitée à s'asseoir à mes côtés, qui était à l'origine de l'explosion. Il s'est avéré qu'elle avait été recrutée par des militants ukrainiens. Un terroriste a fait exploser la bombe alors même que la jeune femme se trouvait assise juste à côté. Pourtant, celle-ci a été à peine blessée – je pense que c'est parce qu'elle se trouvait juste derrière Vladlen Tatarsky. Sans le savoir, il l'a protégée de l'explosion avec son corps, lui permettant ainsi d'en sortir pratiquement indemne. Quant à Tatarsky, bien sûr, il est décédé des suites de l'explosion. De nombreuses autres personnes se trouvent toujours dans un état critique et en convalescence à l'hôpital. L'une de mes connaissances souffre toujours de troubles de la vue malgré plusieurs interventions chirurgicales et a besoin de soins supplémentaires. Cinq mois après l'incident, la personne qui animait la soirée est toujours soignée à l'hôpital.

Quant à la jeune femme qui avait apporté la bombe, lorsqu'elle a compris que les terroristes n'avaient aucun scrupule à la laisser mourir, elle a, selon toute vraisemblance, coopéré avec les enquêteurs. Pour autant que je sache, l'enquête est à présent terminée et un procès aura bientôt lieu, après quoi tous les détails de l'enquête seront

rendus publics, et nous pourrions en apprendre davantage sur les circonstances de l'attentat et les motivations des responsables.

Je pense que ce sont les activités professionnelles de Vladlen Tatarsky qui ont motivé son assassinat. Tatarsky était un journaliste honnête, et il cherchait à raconter ce dont il avait été témoin dans le Donbass et la vérité sur ce qui se passe sur les lignes de front depuis 2014. Pour ce qui est de ma propre expérience, il est difficile de trouver les mots pour la décrire. Je n'avais pas l'intention d'aller au front ni de me battre. Mes amis et moi avions simplement décidé d'assister à un événement organisé dans un café d'une ville située à des milliers de kilomètres de tout conflit militaire, où étaient rassemblés d'autres citoyens ordinaires et pacifiques.

Il n'y a pas de guerre à Saint-Petersbourg, et pourtant, cette ville a été le théâtre d'un attentat terroriste qui a fait souffrir de nombreuses personnes. Je comprends aujourd'hui les personnes qui ont survécu aux attentats terroristes perpétrés sur la place Pouchkine à Moscou en 2000, à la station de métro de Sennaya, à Saint-Petersbourg, soufflée par une explosion, ou à New York, le 11 septembre 2001, où tant de personnes ont trouvé la mort à cause d'une attaque terroriste. Mais contrairement aux autorités des États-Unis, qui, en réaction, ont plus tard plongé tout l'Iraq dans un bain de sang et tué plus d'un million de ses citoyens, la Russie mène des enquêtes afin de punir les personnes qui sont directement responsables de cet acte.

Je ne suis pas d'un tempérament rancunier mais je souhaite ardemment que l'on punisse non seulement les auteurs, mais aussi les cerveaux de cet attentat, c'est-à-dire ceux qui recrutent et entraînent de jolies jeunes femmes pour faire leur sale boulot. Les actes terroristes doivent être condamnés par la communauté internationale et les organisations internationales. Des mesures doivent être prises dans le monde entier pour punir les auteurs directs, ainsi que leurs commanditaires.

Pour terminer, je voudrais remercier les chirurgiens qui m'ont soigné et rafistolé si bien que l'on ne peut quasiment pas voir que je me trouvais à deux mètres à peine de l'épicentre de l'explosion. Je suis très reconnaissant aux médecins qui m'ont aidé à me remettre sur pied.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Chaubin de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme mes collègues l'auront probablement calculé, le Conseil de sécurité, sous la présidence britannique, a déjà discuté à quatre reprises en juillet de différents aspects de la question ukrainienne. De plus, cette question a aussi été discutée à l'Assemblée générale ce mois-ci. On pourrait donc se demander ce que peut apporter une cinquième séance du Conseil de sécurité sur cette question.

Je suis sûr que nous allons entendre à cet égard le traditionnel refrain de nos anciens partenaires occidentaux sur la stratégie de la Russie visant à détourner l'attention du Conseil de sécurité de ses propres actions en Ukraine. Nous avons déjà l'habitude que Washington et ses satellites ne soient prêts à discuter que des concepts qui relèvent de leur propagande sur la prétendue guerre de choix non provoquée que la Russie livrerait à l'Ukraine. Ce stratagème n'est valable que si l'on part du principe que la crise ukrainienne, et en fait l'histoire du monde tout entier, a commencé le 24 février 2022.

Il est rassurant de voir que de plus en plus de nos partenaires comprennent que ce n'est pas le cas et que si la diplomatie mondiale veut vraiment trouver une solution pacifique à la crise ukrainienne, nous devons examiner tous les contours, y compris les divers aspects du régime atroce de Kiev. Aujourd'hui, nous proposons précisément de nous pencher sur la nature terroriste du régime ukrainien, qui s'est constitué après le coup d'État anticonstitutionnel sanglant de 2014, parrainé par Washington et Bruxelles. Pour les Russes, tout comme pour les Ukrainiens qui n'ont pas été zombifiés par l'idéologie bandériste, il n'y a même pas besoin d'explication ; l'évidence s'impose. Bien sûr, les collègues occidentaux qui vivent dans un monde où la vérité n'a plus de rôle et où le noir est devenu le blanc, et vice versa, n'entendront pas ni n'accepteront le moindre mot de ce que nous avançons. Nos efforts ne s'adressent donc pas à eux, mais à ceux qui sont encore capables de penser et d'analyser.

Pour commencer, je tiens à citer les propos tenus lors d'un récent entretien télévisé avec l'une des voix les plus médiatisées du régime de Kiev, l'ancien conseiller de Zelenskyy, Oleksiy Arestovich, qui prétend d'ailleurs être ouvert d'esprit, voire libéral, et qui a déclaré ce qui suit au sujet de « Zaluzhny », le chef des forces armées ukrainiennes :

« [Il] a deux tâches : accéder à la mer et couper le couloir terrestre. Pour isoler la Crimée, le pont doit être détruit. C'est tout. Nous avons 2 millions de personnes en Crimée qui n'ont nulle part où aller et n'ont ni eau ni nourriture. Nous pouvons nous servir de cela pour négocier ».

Autrement dit, l'un des principaux idéologues du régime de Kiev considère que les forces armées ukrainiennes ont pour mission de prendre en otage les habitants de la Crimée et de s'en servir pour négocier. Il s'agit d'une approche terroriste classique, semblable à celle des combattants de Daech ou des terroristes tchétchènes – qui prirent des civils pacifiques, y compris des enfants, en otages à Beslan en 2004 – avec la connivence tacite des moralisateurs occidentaux, qui bien sûr ne vont pas se signaler non plus maintenant.

Il faut dire que la Crimée, qui est en plein essor depuis la réunification avec la Russie et accueille des millions de touristes, empêche depuis longtemps Kiev de dormir. Dans le scénario de Kiev, la Crimée est censée être en plein marasme et plongée dans des manifestations permanentes. Cela explique le désir aveugle de Kiev de punir les Criméens et de prendre une revanche sur eux, d'où les deux attaques terroristes perpétrées contre le pont de Crimée le 8 octobre 2022 et le 17 juillet de cette année. Le régime de Kiev n'a même pas tenté de nier sa responsabilité dans ces attaques ; au contraire, il l'a revendiquée. Il convient d'avoir à l'esprit que le pont est depuis longtemps une structure exclusivement civile. Il permet le transit des passagers et des marchandises et assure aussi la liaison ferroviaire avec la péninsule. Cela fait longtemps qu'il n'y en a plus besoin pour transporter des cargaisons militaires. Kiev et l'Ouest le savent très bien. Le chef du Service de sécurité de l'Ukraine (SBU), Malyuk, a indiqué que la première attaque était « l'oeuvre » du SBU, tandis que la Vice-Ministre de la défense, Hanna Maliar, l'a qualifiée de « succès de l'armée ukrainienne ». On retiendra ici que la méthode suivie pour la première attaque était directement empruntée à Daech, le chauffeur du camion chargé d'explosifs ne sachant pas qu'il était utilisé comme kamikaze. Les victimes, elles, étaient exclusivement civiles.

Le blocus énergétique et hydrique de la péninsule, imposé par Kiev en septembre 2015 et en avril 2014, respectivement, est un autre rêve de l'Ukraine d'après Maïdan. Toutefois, après que les régions de Kherson et de Zaporojie ont été rattachées à la Russie, le régime de Kiev n'a plus été en mesure de pourrir la vie des Criméens par ce moyen. Et donc le régime de Zelenskyy s'est trouvé un autre objectif, celui d'assécher le canal de Crimée du Nord, qui fournit la Crimée en eau. C'est ainsi qu'il a fait sauter le barrage de la central hydroélectrique de Kakhovka.

Certains collègues ont peut-être déjà intégré dans leurs déclarations l'idée que les Ukrainiens peuvent employer tous les moyens possibles pour se défendre

dans le contexte des hostilités en cours contre ce pays. Je leur conseille vraiment d'y réfléchir à deux fois avant de prononcer pareils propos. Le régime de Kiev n'attaque pas tant les infrastructures militaires, les entrepôts et les dépôts de carburant russes que des villes et autres cibles pacifiques, parfois situées à des milliers de kilomètres de la zone de combat, et il a recours par ailleurs aux méthodes de terreur individualisée qui sont chères à Daech. Quelle logique militaire peut donc bien expliquer le bombardement de villages des régions frontalières de la Russie où il n'y aucune installation militaire et où seuls des civils sont tués ou blessés ? Qu'est-ce qui peut justifier les lâches descentes de groupes de reconnaissance et de sabotage ukrainiens, qui n'hésitent pas à tirer dans le dos des enfants qui sont en train de fuir, comme cela s'est produit dans la région de Briansk ? Quel genre de menace Daria Dugina, Vladlen Tatarsky et Zakhar Prilepin, représentaient-ils pour l'Ukraine ? Ils ne transportaient pas d'armes sur le champ de bataille. Leur seule arme était les mots. En s'en prenant à eux, le régime de Kiev, dans la plus pure tradition terroriste, a voulu les faire taire et intimider ceux qui, en Russie et en Ukraine, n'ont pas peur de dire la vérité sur ce qui se passe réellement en Ukraine et sur les agissements du régime de Zelenskyy. Quel intérêt y a-t-il à utiliser des drones pour attaquer Moscou et d'autres villes russes ? Dans le même temps, il faut bien comprendre que les services de sécurité russes empêchent des centaines voire des milliers d'attaques terroristes planifiées par le SBU sur le territoire russe. Les médias le relatent quasiment tous les jours. L'attaque perpétrée le 22 juin contre une voiture civile qui transportait des journalistes, dans la région de Zaporojie, au moyen d'armes à sous-munitions fournies par les États-Unis, est tout aussi vaine du point de vue militaire. Il s'est agi d'un acte de pure intimidation qui a coûté la vie au journaliste Rostislav Zhuravlev, un correspondant de l'agence RIA Novosti, et blessé à des degrés de gravité divers quatre de ses collègues.

Nous allons probablement entendre aujourd'hui nos collègues occidentaux faire des comparaisons malvenues avec les frappes de précision des forces aériennes russes contre des installations ukrainiennes afin de détruire les capacités militaires du régime de Kiev. Ils diront que l'Ukraine agit de la sorte parce que la Russie se comporte ainsi. Mais je les préviens : une telle affirmation relèverait de l'hérésie, étant donné que la destruction de logements et d'autres biens de caractère purement civil en Ukraine, ainsi que nous l'avons vérifié récemment, n'est pas due à nos frappes, mais aux actions des forces de défense aérienne ukrainiennes déployées dans des zones résidentielles. Les très nombreux témoignages vidéo ne laissent

aucun doute à ce sujet. Je me contenterai de mentionner ici le récent incident au cours duquel la cathédrale de la Transfiguration, à Odessa, a été touchée. Les internautes ukrainiens ont en effet démasqué le régime de Zelenskyy, puisqu'ils ont découvert que la cathédrale a été en fait frappée par un missile de la défense aérienne ukrainienne.

Je tiens aussi à souligner qu'il ne faut pas croire que le régime de Kiev n'a commencé à employer des méthodes terroristes qu'après le début de notre opération militaire spéciale en février 2022. En réalité, sa nature terroriste était manifeste dès après le coup d'État de Maïdan de 2014, financé et organisé par les États-Unis et l'Union européenne. Ils savaient parfaitement quel genre de forces ils portaient au pouvoir dans le pays. Des individus comme Oleksandr Turchynov, Andriy Parubiy, Oleh Tyahnybok, Oleksii Bilyi, Andriy Biletsky et d'autres radicaux nationalistes, criminels et extrémistes ont ouvertement, au vu et au su de leurs parrains occidentaux, eu recours à des méthodes de terreur pour renverser un gouvernement démocratiquement élu. Leurs premières victimes ont été tous ceux qui ne pensaient pas comme eux, notamment des responsables politiques, des journalistes et des personnalités du pays. Le 18 février 2014, des radicaux ont lancé des cocktails Molotov sur une antenne du parti majoritaire, le Parti des régions. Ils ont incendié le bâtiment et battu toutes les personnes qui essayaient d'en sortir. Les mêmes tactiques terroristes ont été utilisées à Odessa le 2 mai 2014. Des groupes organisés de nationalistes armés ont, avec la connivence de la police et des autorités, transformé une manifestation contre les « autorités » autoproclamées de Maïdan en un véritable massacre. Ils ont repoussé les manifestants jusque dans les locaux de la Maison des syndicats, puis en ont bloqué les portes de l'extérieur avant de mettre le feu aux étages inférieurs à l'aide de cocktails Molotov. Ils ont tout fait pour ne laisser personne s'échapper. Ceux qui sautaient des étages supérieurs étaient tués au sol. Environ 50 personnes sont mortes aux mains des néofascistes.

Au vu de ces atrocités, on aurait pu penser que l'Occident, qui, en théorie en tout cas, fait toujours la promotion des droits humains et de la lutte contre l'impunité, se serait tout de même posé des questions sur ceux qu'il portait au pouvoir. Mais non, son appui aux radicaux nationalistes n'a fait que croître, donnant à ces derniers un sentiment d'impunité totale. En conséquence, la répression contre les dissidents est allée se durcissant. Le 15 avril 2015, Oleh Kalashnikov, du Parti des régions et ancien membre de la Verkhovna Rada, a été tué devant la porte de son appartement à Kiev. Le lendemain, 16 avril 2015, le journaliste Oles Buzina a été abattu près de chez lui à Kiev. Le 20 juin 2017,

le célèbre journaliste russo-ukrainien Pavel Sheremet a péri dans l'explosion de sa voiture, à Kiev. Leurs assassins n'ont pas été jugés.

La hausse exponentielle de la violence en Ukraine a commencé en avril 2014, quand le « Président en exercice » issu de Maïdan, Oleksandr Turchynov, a publié un décret pour le lancement de la prétendue opération antiterroriste. Cela a marqué le début d'une campagne d'extermination de la population russophone du Donbass, qui refusait d'accepter le coup d'État, campagne qui dure depuis plusieurs années. Elle se caractérise par le bombardement de villes pacifiques, sans raison militaire. Ainsi le 2 juin 2014, Lougansk a été la cible d'une frappe aérienne. Un jardin d'enfants, un jardin public, des habitations civiles et l'hôtel de ville ont été pris pour cible, et huit civils ont trouvé la mort, tandis que 28 personnes ont été blessées. Les habitants de Gorlovka ont baptisé le 27 juillet 2014, date à laquelle des frappes d'artillerie massives de l'armée ukrainienne ont tué 13 personnes, dont des enfants, et en ont blessé des dizaines d'autres, le dimanche sanglant de Donetsk. Chaque année, en Russie, nous commémorons les enfants du Donbass qui sont morts à cause des bombardements ukrainiens. Le soutien de l'Occident a enhardi les autorités de Maïdan à croire que tout leur est permis. De 2014 à 2022, cette tactique typiquement terroriste du régime de Kiev, qui consiste à prendre pour cible des villes et des villages pacifiques où il n'y a pas d'installation militaire, a fait des milliers de morts parmi les civils. Nous n'avons pas assez de temps pour énumérer tous les crimes commis par l'Ukraine contre les populations de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk.

Depuis le début de l'opération militaire spéciale, le régime de Kiev a élargi l'éventail de ses méthodes de guerre terroristes. L'armée ukrainienne et les nationalistes utilisent la tactique des « boucliers humains » précédemment employée par Daech. Ils ont délibérément mis en place des positions d'artillerie et des dépôts de munitions dans des écoles, des hôpitaux et des bâtiments résidentiels afin de pouvoir se cacher derrière les civils.

Le bataillon néonazi Azov, qui était stationné à Marioupol et a été désigné par la Russie comme un groupe terroriste, a été particulièrement prompt à recourir à ces pratiques. Nous avons en notre possession les manuels d'Azov, qui expliquent de quelle manière on peut transformer des immeubles d'habitation en « sandwiches » : les militaires occupent le premier et le dernier étages, tandis que les civils sont retenus en otage à tous les autres étages. Kiev utilise également des techniques terroristes

pour atteindre ses objectifs politiques. Rappelons l'explosion, le 5 juin, du pipeline d'ammoniac Togliatti-Odessa dans la province de Kharkov. Cette installation était importante pour garantir la sécurité alimentaire. Kiev a utilisé des méthodes terroristes dans le cadre de provocations monstrueuses visant à ternir l'image de mon pays. Il suffit de mentionner l'attaque contre la gare ferroviaire bondée de Kramatorsk, contrôlée par le régime ukrainien. Des dizaines de personnes ont été blessées ou tuées. Tout cela a été fait dans le seul but d'accuser la Russie. Cependant, comme nous le savons, ce plan a échoué. Des photos des débris du missile prétendument russe, publiées sur Internet peu après la frappe, ont permis d'identifier le missile comme étant un Tochka-U ukrainien, tandis que le numéro de série visible sur l'une des photos prouvait que le missile appartenait aux forces ukrainiennes. Nous nous souvenons également de la façon dont les nazis d'Azov ont fait exploser le théâtre de Marioupol, avec de nombreuses personnes à l'intérieur, afin de pouvoir faire passer cet acte barbare pour une attaque russe. La mise en scène de Boutcha restera sans aucun doute dans les mémoires comme un des actes de provocation les plus sales et les plus inhumains de l'histoire.

Il serait extrêmement naïf de notre part d'espérer que les pays occidentaux condamnent les actes terroristes de leurs protégés ukrainiens. Depuis longtemps déjà, les États-Unis et leurs satellites, dont le Royaume-Uni, n'hésitent pas à exprimer leurs véritables objectifs en Ukraine. Ils disent vouloir infliger une défaite stratégique à la Russie. Ils ne cachent pas qu'ils cherchent à maintenir leur domination sur le monde à tout prix et par tous les moyens possibles. Ce n'est pas la première fois que les services de renseignement occidentaux créent et utilisent des organisations terroristes, notamment Daech et Al-Qaïda, pour promouvoir leurs propres intérêts géopolitiques ; ils mettent en œuvre un scénario similaire en Ukraine. Tous les radicaux, néonazis, suprémacistes blancs et autres extrémistes encouragés par l'Occident collectif ont d'abord été utilisés pour renverser le Gouvernement légitime, puis ils ont été intégrés à l'armée, aux forces de l'ordre et aux services spéciaux du pays, où ils ont commencé à diffuser des tactiques et des méthodes terroristes. Encouragée par ses sponsors, l'Ukraine est désormais semblable à un kamikaze prêt à sacrifier tous les Ukrainiens jusqu'au dernier pour défendre les intérêts géopolitiques de ses parrains. Dans le même temps, il semble que les occidentaux, qui se sont autoproclamés défenseurs des valeurs démocratiques et des droits humains, continuent de se bercer d'illusions en pensant que si toutes les « sales besognes », y compris

le terrorisme flagrant, sont confiées à Zelenskyy et à ses acolytes, il leur sera possible de garder les mains propres. Ce ne sera pas le cas. Pour mener à bien ses attaques terroristes, l'Ukraine utilise des armes, du matériel et des renseignements occidentaux. Par conséquent, ses généreux parrains partagent en fait l'entière responsabilité des nombreux crimes et actes terroristes qui ont été ou seront commis par le régime. Le Conseil ne doit pas se faire d'illusion à ce sujet. De plus, il est évident que sans le soutien militaire, financier et structurel régulier de l'Occident, en particulier des États-Unis, la machine terroriste étatique de Kiev se serait depuis longtemps effondrée comme un château de cartes.

Outre l'aspect financier, je voudrais insister sur les aspects éthiques et moraux de cette question. Il est très difficile d'imaginer que des Américains ordinaires, qui ont survécu à la tragédie du 11 septembre 2001 et qui ont vu de leurs yeux les dangers du terrorisme, puissent soutenir l'envoi massif d'armes - et son financement - à un régime dont les dirigeants admettent ouvertement leur implication dans des attaques terroristes et se moquent des victimes. Par ailleurs, les citoyens des États membres de l'Union européenne sont en droit de se demander en quoi le fait de soutenir les terroristes ukrainiens est lié aux valeurs européennes. Est-il possible que les médias occidentaux, ayant complètement perdu la tête en raison de leur russophobie primitive, aient définitivement transformé les populations occidentales en zombies, leur faisant oublier comment penser et analyser les faits ?

Pour conclure, je voudrais dire que, vu la manière dont Kiev a progressivement glissé dans le terrorisme pur et simple, on ne saurait oublier le rôle joué par le Secrétariat de l'ONU et d'autres instances internationales. Après le coup d'État sanglant de 2014, ils ont tous fait preuve d'une incroyable cécité sélective, fermant volontiers les yeux sur les atrocités et les crimes commis par Kiev, y compris contre des villes et villages pacifiques du Donbass. Dans le même temps, ils ont été prompts à relayer et diffuser toutes les fausses histoires ukrainiennes sur les prétendus crimes de la Russie, qu'il s'agisse de la mise en scène de Boutcha ou des mensonges totalement extravagants concernant la distribution de Viagra aux soldats russes pour faciliter les viols de masse. Ces derniers temps, les fonctionnaires de l'ONU donnent de plus en plus souvent la même réponse toute faite lorsqu'il est question des crimes de plus en plus éhontés des dirigeants de Kiev, y compris les attentats terroristes purs et simples. Ils affirment que rien de ce qui s'est passé ne serait arrivé sans la prétendue « agression russe ».

Cette position repose sur une déformation grossière des faits. Ce sont justement les ambitions géopolitiques déraisonnables de l'Occident collectif qui constituent la cause profonde de la crise en Ukraine. C'est l'Occident qui a organisé un coup d'État dans ce pays voisin et a porté au pouvoir des nationalistes agressifs qui haïssent tout ce qui est russe et ne reculent devant rien pour atteindre leurs objectifs extrémistes. Sans cela, aucune opération militaire spéciale n'aurait été nécessaire. En refusant systématiquement de condamner les actes de plus en plus ignobles commis par le régime de Kiev, l'ONU suit l'exemple de l'Occident et donne carte blanche au régime de Zelenskyy et à sa clique pour commettre toutes sortes de crimes et faire comme bon leur semble, puisque l'opération militaire spéciale de la Russie leur servira de bouc-émissaire. Par conséquent, le régime de Kiev, désormais convaincu de son impunité, s'est tourné vers le terrorisme, qu'il pratique avec un enthousiasme non dissimulé. Quelle sera la prochaine étape : le terrorisme nucléaire, chimique ou biologique ? Le Conseil restera-t-il silencieux ou rejettera-t-il toute la responsabilité sur la Russie ? Nous espérons que les responsables du Secrétariat de l'ONU se souviendront enfin des principes d'impartialité et d'indépendance et auront le courage d'évaluer objectivement les actes du régime fantoche de Kiev, car l'utilisation par l'Ukraine de méthodes terroristes est un facteur qui ne fait qu'exacerber la crise ukrainienne et rend la possibilité d'un règlement pacifique de plus en plus improbable. L'ONU doit en être pleinement consciente.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Gregorian, Adjoint du Secrétaire général adjoint, de son exposé.

Je voudrais également dire d'emblée que notre position reste parfaitement claire : nous dénonçons tout acte terroriste quel qu'il soit, et quels qu'en soient les circonstances ou les auteurs. À cet égard, nos actions et nos politiques sont bien plus éloquentes que nos paroles.

Je ne compte plus le nombre de séances du Conseil de sécurité demandées par la Russie pour promouvoir son faux discours sur l'Ukraine, et la présente séance, qui se tient le dernier jour de la présidence – remarquablement gérée – du Conseil par le Royaume-Uni, ne se distingue pas particulièrement des autres. Elle suscite une impression familière de déjà-vu. Nous déplorons que la Russie ait transformé le Conseil de sécurité en un espace où elle tente de justifier toutes les absurdités de ce qui est et restera – aussi longtemps que la situation perdurera – une guerre de choix injuste, injustifiée et inexcusable.

Nous ne devons pas nous enliser dans une discussion artificielle pour savoir qui, de l'œuf ou de la poule, est apparu en premier, car tout ce qui se passe en Ukraine, y compris ce que nous entendons dans cette salle à ce sujet, est une conséquence de cette guerre. S'il n'y avait pas eu d'agression, nous ne serions pas ici à en déplorer les conséquences. C'est pourquoi toutes ces séances continuent d'avoir deux caractéristiques communes : elles s'inscrivent dans la même propagande habituelle et elles révèlent un manque criant de crédibilité. En ce qui concerne le sujet d'aujourd'hui, qualifier les tactiques de défense de l'Ukraine de terrorisme est aussi crédible que lorsque le Ministre Lavrov a fait rire une salle comble à New Delhi en déclarant que la Russie tentait d'arrêter une guerre déclenchée par l'Ukraine.

En demandant toujours et encore la tenue de séances pour désinformer, la Russie nous fait perdre notre temps. Elle utilise de manière abusive les ressources du Conseil à ces fins. Elle a abaissé le seuil d'exigence en invitant au Conseil des activistes et des propagandistes, y compris, dans certains cas, des « artistes » déguisés en intervenants, sans vouloir offenser M. Chaulin et son récit personnel d'aujourd'hui.

Si ce moyen d'action ne change rien sur le terrain ni dans la perception de la guerre, il contribue à faire du bruit, le genre de bruit qui, hélas, sape encore plus la crédibilité du Conseil et sert de prétexte pour empêcher l'ONU et ses organes de faire correctement leur travail et de s'acquitter de leurs responsabilités. Mais la vérité ne peut être dissimulée, les faits ne peuvent être modifiés, et un récit qui a pour but de conditionner l'opinion publique nationale et d'induire le monde en erreur est voué à l'échec. Comme nous le savons, cela ne change rien au problème fondamental. La Russie est l'agresseur, et il y a tant à dire à ce sujet. J'ai trois questions précises.

Je voudrais vraiment savoir à quoi sert de tirer des missiles au milieu de la nuit sur des immeubles d'habitation et des zones résidentielles, si ce n'est à terroriser les habitants ? À quoi sert d'utiliser des drones kamikazes iraniens qui finissent par détruire des écoles, des jardins d'enfants et des établissements de santé ? Comment expliquer l'obstination cruelle de la Russie à attaquer, pour les détruire délibérément, des centrales électriques en plein hiver, si ce n'est qu'elle veut terroriser la population, la faire mourir de froid et l'obliger à se rendre ?

Par conséquent, pour nous, et j'espère que c'est le cas pour beaucoup, il n'y a aucun doute quant à l'identité de ceux qui recourent à la terreur dans cette guerre sanglante, de ceux qui sont responsables de ses terribles

conséquences et de ceux qui doivent en répondre. Il n'y a pas non plus le moindre doute quant à savoir qui viole la Charte des Nations Unies et le droit international, ainsi que l'Assemblée générale l'a établi de manière claire et incontestable. C'est cette question qui aurait dû être la principale préoccupation du Conseil de sécurité, s'il n'était pas paralysé et pris en otage par un membre permanent, dans un conflit d'intérêts flagrant.

Le monde est témoin du fait que la Russie recourt à toutes les méthodes pour mettre l'Ukraine à genoux. Elle instrumentalise la religion. Elle s'attaque à la culture de l'Ukraine et à son identité. Elle utilise le gaz comme arme et s'en prend à nouveau aux denrées alimentaires. Dans une manœuvre désespérée et regrettable, la Russie est revenue sur les lieux du crime et a tué l'accord sur les céréales, celui qu'elle avait accepté, montrant une fois de plus que les accords ne signifient pas grand-chose pour elle lorsqu'il est dans son intérêt de les rompre. En outre, pour consolider ses acquis, la Russie bombarde désormais quotidiennement les ports ukrainiens afin de rendre impossible toute exportation future de céréales depuis l'Ukraine.

Je voudrais conclure mon intervention sur ce qui suit. Lorsqu'on sait pertinemment, et nous en avons déjà fait l'expérience, qu'empêcher les exportations de céréales en provenance d'un des greniers à blé du monde, l'Ukraine, aggraverait la situation mondiale, entraînerait une hausse des prix, ferait qu'il serait plus difficile pour des millions de personnes d'acheter leur pain quotidien, ferait souffrir les pauvres de la faim et causerait la mort d'innocents qui n'ont pas besoin de mourir de faim, ne s'agit-il pas là d'une sorte de terreur ? Ce n'est qu'une simple réflexion.

M. Hauri (Suisse) : La Suisse conteste le prétexte sous lequel la séance d'aujourd'hui a été convoquée. Nous considérons, de plus, que cette séance pèse sur l'efficacité des travaux du Conseil.

L'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine constitue une violation grave du droit international. La Suisse condamne cet acte avec la plus grande fermeté. La promotion du droit international humanitaire et du respect de l'ensemble de ses règles est une constante de la politique étrangère suisse. Les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution doivent, notamment, être impérativement respectés dans la conduite des hostilités par toutes les parties et dans tous les conflits armés. Les parties ont l'obligation de protéger les civils ainsi que les personnes hors de combat. À ce titre, nous sommes consternés par les graves violations du droit international humanitaire commises dans le cadre de cette guerre. Nous rappelons que la Russie n'est pas seulement à

l'origine de l'agression militaire contre l'Ukraine, mais que des rapports crédibles constatent qu'elle est également à l'origine de la grande majorité des violations du droit international humanitaire au cours de ce conflit.

Avec l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale en février dernier (ES-11/6), plus de 140 pays ont réitéré leur appel à la Russie à retirer ses troupes du territoire ukrainien. Plus de 140 États se sont prononcés en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et pour le respect du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. Ils se sont engagés pour la paix. Pour que la recherche d'une solution diplomatique puisse être poursuivie, nous exhortons la Russie, une fois de plus, à entamer une désescalade de la situation, à cesser toutes ses opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous exprimer, Monsieur le Président, la reconnaissance de ma délégation pour la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil. J'ai écouté attentivement les intervenants.

Il s'agit de la cinquième séance que nous organisons au cours des deux dernières semaines sur l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Je tiens à souligner que tant que l'invasion se poursuivra, le Conseil devra effectivement rester attentif à l'évolution de la situation et en débattre. Nous devons même pouvoir prendre des décisions.

Le 27 février 2022, le Conseil a pu adopter la résolution 2623 (2022), basée sur le mécanisme « L'union pour le maintien de la paix », par laquelle il a convoqué la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

De même, en mai 2022, le Conseil a pu se mettre d'accord sur une déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité (S/PRST/2022/3), dans laquelle il a exprimé sa profonde inquiétude concernant le maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine, tout en rappelant que tous les États Membres ont souscrit, en vertu de la Charte des Nations Unies, à l'obligation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Dans cette déclaration, le Conseil a également soutenu fermement les efforts déployés par le Secrétaire général afin de parvenir à une solution pacifique. D'autres projets de résolution ont fait l'objet d'un veto, parce que le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies, qui établit le droit de veto, mais aussi l'obligation pour une partie à un différend de s'abstenir de voter, n'est appliqué que partiellement.

Près de 18 mois se sont écoulés depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie et 15 mois depuis la dernière fois que le Conseil s'est prononcé sur ce conflit. Depuis lors, au lieu de s'améliorer, la situation n'a fait qu'empirer. Nous ne nous lasserons jamais d'insister sur la nécessité que le Conseil s'acquitte de ses obligations. Nous rappelons que conformément à l'Article 51 de la Charte, aucune disposition de la Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, dans le cas où un Membre est l'objet d'une agression armée. Nous rappelons également que toutes les parties doivent respecter sans restriction et sans condition les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, avec une priorité particulière donnée à la protection des civils.

Enfin, nous réaffirmons notre conviction que seule une solution politique, fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, permettra une paix durable.

M. Diaba (Gabon) : Je remercie les intervenants pour leurs exposés.

La guerre qui se déroule en Ukraine continue de bafouer les principes les plus fondamentaux du droit international et du droit humanitaire. Nous assistons impuissants à une escalade de violence où les civils sont pris au piège de la violence à cause de leur appartenance culturelle ou religieuse. Le nombre de victimes ne cesse d'augmenter, les lieux de culte sont détruits et les infrastructures majeures endommagées. Cette situation, nous ne cesserons de le dire, est inacceptable et doit être dénoncée sans relâche. Les attaques aveugles ou ciblées, les déplacements forcés, les actes de sabotage et autres ne mènent qu'à des souffrances supplémentaires pour les populations, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées.

La préservation de l'intégrité physique et morale de chaque être humain est une obligation inaliénable. Nous rappelons la nécessité de préserver les infrastructures civiles et culturelles. Les attaques perpétrées contre les écoles, les hôpitaux, les églises, les monuments et les sites culturels ne sont pas seulement un crime contre le patrimoine mais aussi contre les générations futures et leur héritage. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin à cette guerre. Des mesures concrètes doivent être prises pour garantir la sécurité des populations et faciliter l'accès des organisations humanitaires.

Pour finir, mon pays rappelle que la prolifération des armes, qu'elles soient conventionnelles ou de destruction massive, présente un danger pour la paix et la sécurité mondiales. Aucune raison, aussi louable soit-elle, ne saurait justifier la guerre et les conséquences dévastatrices qu'elle

engendre, que ce soit sur le tissu social, géopolitique ou économique. Le Gabon continue de plaider en faveur de la paix et de la sécurité internationales et invite les parties au dialogue afin de parvenir à une solution diplomatique. Il est de notre responsabilité commune, en tant que communauté internationale, de soutenir cela dans un engagement collectif pour la paix dans le monde.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gregorian de son exposé.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus aujourd'hui à la demande de la Fédération de Russie pour débattre d'un sujet qui ne reflète pas les réalités sur le terrain. Il s'agit là d'une énième tentative de la part de la Russie de renforcer sa position isolée et de justifier son agression insensée, injustifiée et non provoquée contre l'Ukraine. Malte réaffirme sa condamnation de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous condamnons également la décision unilatérale de la Russie de mettre fin à l'Initiative de la mer Noire, alors que le Programme alimentaire mondial estime que plus de 345 millions de personnes sont aux prises avec des niveaux élevés d'insécurité alimentaire dans le monde, dont 43 millions sont à deux doigts de la famine.

Le monde se trouve à un tournant. Nous sommes confrontés à un problème d'insécurité alimentaire créé par l'homme, et la faim est utilisée comme une arme. En outre, la Russie bloque et bombarde les ports maritimes ukrainiens. Elle entrave la liberté de navigation en mer Noire, sans aucune justification, tout en prenant pour cible des civils et des infrastructures civiles. C'est sur ces questions que le Conseil de sécurité devrait se concentrer dans ses débats sur l'Ukraine. Le mépris de la Russie pour le droit international humanitaire a été confirmé par les récentes frappes délibérées de missiles sur Odesa et Kostiantynivka. Ces actes violent l'architecture des traités internationaux que la communauté internationale construit depuis des décennies. Malte condamne ces actes de terreur barbares, qui ont coûté la vie à des civils, y compris des enfants. Les bombardements ont également endommagé des établissements d'enseignement et d'autres sites culturels et religieux. Nous restons fermement déterminés à faire en sorte que la Russie réponde pleinement de tous ses crimes.

Pour terminer, les tentatives de la Russie de déformer la réalité de la plus grande crise humanitaire que l'Europe ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale vont à l'encontre des efforts déployés pour parvenir à un règlement politique. Malte reste convaincue que le seul moyen d'avancer vers une paix durable est que la Russie cesse

immédiatement toutes les hostilités et retire complètement et sans condition toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés.

C'est la sixième fois que le Conseil de sécurité débat de la question de l'Ukraine ce mois-ci. Il est regrettable que la Russie accapare les ressources du Conseil de sécurité en demandant simplement le même nombre de séances du Conseil que celui demandé par les pays qui l'accusent. Au lieu de cela, la Russie aurait dû prendre la parole au cours de la précédente séance sur l'Ukraine, mercredi (voir S/PV.9386). La Russie semble avoir demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui pour reprocher à l'Ukraine de ne pas être en mesure de trouver une solution politique pour mettre fin à la guerre d'agression non provoquée qu'elle mène contre l'Ukraine. Cependant, nous ne devons jamais perdre de vue la cause première. Nous savons tous pertinemment que si la Russie n'avait pas lancé l'agression actuelle, la tragédie à laquelle nous assistons aujourd'hui n'aurait jamais eu lieu. Comme l'a déclaré l'écrasante majorité de l'Assemblée générale, l'agression de la Russie constitue une violation flagrante du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies.

Plusieurs appels ont été lancés en faveur d'une solution politique pour la paix. Il est impossible de parvenir à une solution diplomatique en infligeant des dommages à l'une des parties. Pour durer, la paix doit être fondée sur la justice et les principes énoncés dans la Charte. La Russie doit cesser sa tentative désespérée de berner la communauté internationale. Elle ne pourra jamais justifier son acte scandaleux. Elle doit au contraire assumer ses responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. La Fédération de Russie doit retirer toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'Ukraine et respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M^{me} Saha (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gregorian de son exposé.

Nous regrettons que cette séance, organisée aujourd'hui à la demande de la Russie, tourne en dérision le travail important du Bureau de lutte contre le terrorisme et que la Russie continue d'abuser de sa position au Conseil pour mentir, détourner l'attention et induire en erreur.

En écoutant les propos de la Russie aujourd'hui, certains pourraient se demander qui est l'agresseur et qui est la victime. Depuis le début de l'invasion brutale et

à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, la communauté internationale a été claire : plus de 140 pays ont condamné à plusieurs reprises la Fédération de Russie pour son agression contre l'Ukraine et exigé qu'elle retire ses forces militaires du territoire ukrainien internationalement reconnu. Nous avons écouté attentivement les remarques de la Russie, et il est clair que ses efforts pour éloigner le Conseil des questions centrales qui se posent sont un stratagème évident pour détourner l'attention de sa propre agression. Au cours du week-end, la Russie a de nouveau eu recours à des menaces nucléaires irresponsables. Elle a également annoncé le stationnement d'armes nucléaires tactiques sur le territoire du Bélarus, aggravant ainsi une situation déjà dangereuse. Les plaintes de la Russie concernant les conséquences d'une guerre qu'elle a déclenchée devraient nous rappeler à tous une vérité simple : cette guerre prendrait fin aujourd'hui si la Russie retirait ses forces du territoire souverain de l'Ukraine et renonçait à ses attaques incessantes et barbares contre les villes et les infrastructures civiles de l'Ukraine. Jusqu'à ce que ce jour arrive, les États-Unis continueront à soutenir pleinement la légitime défense de l'Ukraine et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gregorian de son exposé. Nous avons également écouté les points de vue exprimés par M. Sergey Chaulin.

Je réaffirme tout d'abord la position du Ghana contre tous les actes de terrorisme, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs. Le terrorisme est, comme nous le savons, un fléau pour toute société. Nous réaffirmons par conséquent notre appui à l'application du principe de responsabilité pour tout acte de terrorisme dûment établi. Les informations fournies doivent donc faire l'objet d'une enquête appropriée si l'on veut que les conclusions proposées soient partagées. Ma délégation est également consciente du contexte de l'agression en cours contre l'Ukraine et des principes du droit international ainsi que de ceux consacrés par la Charte des Nations Unies, qui confèrent à l'Ukraine le droit de légitime défense face à une menace existentielle pour son indépendance et sa souveraineté. Le Ghana reste toutefois profondément préoccupé par le fait que les perspectives de paix en Ukraine restent extrêmement sombres, les parties étant désormais fortement engagées dans une lutte militaire acharnée. Il semblerait que l'appel pressant à une victoire militaire plutôt qu'à tout autre règlement soit le seul dénominateur commun entre les parties à l'heure actuelle. Malheureusement, les appels à la paix restent eux lettre morte, et les chances de parvenir à une paix durable s'amenuisent de jour en jour.

Comme nous l'avons toujours affirmé, rien ne justifie les destructions massives causées par la guerre et les désormais dizaines de milliers de victimes civiles qui en découlent. Fait caractéristique, ce sont les citoyens innocents, en particulier les femmes et les enfants, qui continuent de payer le plus lourd tribut à la guerre. En parallèle, les répercussions économiques mondiales provoquées par la guerre continuent de plonger dans la misère et l'instabilité de nombreuses populations déjà en proie à des difficultés socioéconomiques.

Lorsqu'on regarde l'évolution de la guerre au cours des 17 derniers mois, la seule conclusion à tirer est que sa poursuite ne peut que conduire à de nouvelles destructions et à des résultats tragiques qui coûteront cher à tous. En conséquence, ma délégation voudrait rappeler les quatre éléments suivants.

Premièrement, les règles et les principes du droit international doivent être respectés et défendus par tous les États et appliqués de manière cohérente. Une application sélective, fondée uniquement sur ce qui arrange les États, affaiblit l'ordre juridique international, de même que la protection que cet ordre procure aux citoyens ordinaires vulnérables. Elle réduit également notre capacité de préserver les générations actuelles et futures du fléau de la guerre.

Deuxièmement, la protection des civils, où qu'ils se trouvent, doit être une priorité, et toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter de leur causer du tort, conformément aux exigences du droit international humanitaire. Nous soulignons en outre qu'il convient d'assurer l'accès de l'aide humanitaire à toutes les régions, car des millions de personnes ont encore besoin d'une aide vitale.

Troisièmement, nous insistons sur le fait que le dialogue est essentiel pour parvenir à un accord mutuellement acceptable sur une voie crédible permettant de négocier un règlement du conflit. Nous sommes convaincus que le conflit entre les deux pays voisins doit en définitive être réglé autour d'une table, et non sur le champ de bataille. C'est pourquoi nous encourageons le recours à la diplomatie pour jeter des ponts vers la paix, et appelons la communauté internationale à apporter un appui durable.

Quatrièmement, nous exhortons la Fédération de Russie à entendre les nombreux appels lancés en faveur du retrait immédiat et inconditionnel de ses forces de l'Ukraine. L'arrêt des violences offrirait un peu de répit à la population ukrainienne qui souffre et favoriserait un règlement négocié libéré de l'emprise de la guerre.

Enfin, je voudrais réaffirmer le souhait de mon pays, le Ghana, de voir la guerre se terminer rapidement. Nous renouvelons notre soutien à tous les efforts internationaux déployés pour atteindre notre objectif collectif, à savoir la paix en Ukraine.

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M. Gregorian, Adjoint du Secrétaire général adjoint et administrateur chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, de son exposé. J'ai également écouté avec attention l'exposé présenté par M. Chaulin.

La crise ukrainienne se poursuit selon une logique militaire prédominante : le nombre de zones touchées augmente, de nouvelles méthodes de guerre sont utilisées et les dégâts causés aux civils et aux grandes infrastructures civiles critiques ne cessent de croître. La guerre est de plus en plus cruelle, dangereuse et imprévisible. La situation est très préoccupante.

Depuis le début de la crise, l'évolution de la situation a montré à plusieurs reprises que des affrontements prolongés et persistants entraînaient des risques accrus, peut-être jusqu'au point de non-retour, compromettant ainsi les intérêts de toutes les parties et les perspectives de pourparlers de paix et de réconciliation. Les parties concernées doivent raison garder, faire preuve de retenue et s'abstenir de tout acte ou discours susceptible d'envenimer le conflit ou de conduire à des erreurs d'appréciation. En particulier, il faut impérativement et rigoureusement préserver le principe fondamental de la sûreté nucléaire, rester à distance de la ligne rouge que représente la guerre nucléaire et redoubler d'efforts pour éviter que la situation ne devienne incontrôlable.

La Chine appelle les parties au conflit à respecter strictement le droit international humanitaire et à faire tout leur possible pour protéger les civils et les infrastructures civiles. Face à cette situation, la communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour faire cesser les hostilités et obtenir rapidement un règlement politique. Les parties doivent se rencontrer à mi-chemin et envisager des solutions conformes aux réalités régionales et qui répondent aux préoccupations de l'une comme de l'autre. La communauté internationale doit créer un climat qui permette aux parties de parvenir à un cessez-le-feu et d'arrêter les combats, de reprendre les pourparlers de paix et de sortir de l'impasse.

Plusieurs dirigeants africains ont récemment lancé un nouvel appel en faveur d'un règlement politique de la crise ukrainienne, ce dont la Chine se félicite. En ce qui concerne l'Ukraine, la Chine ne cesse de plaider en faveur

de la protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays, du respect des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, de la prise en compte des préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité et d'un appui à tous les efforts susceptibles d'aboutir à un règlement pacifique des crises. Nous sommes prêts à déployer des efforts inlassables et à collaborer avec la communauté internationale en vue de parvenir à un règlement politique de la crise ukrainienne.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : La Russie dit s'inquiéter de l'absence de perspectives de règlement de la guerre d'agression qu'elle a elle-même déclenchée. Une nouvelle fois, rappelons les faits : l'Ukraine n'a pas voulu la guerre ; elle n'a rien fait pour la provoquer. La Russie est seule responsable de la situation actuelle. C'est elle qui a décidé de violer les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'agresser son voisin. C'est elle qui commet des crimes de guerre en Ukraine.

Que la Russie retire ses troupes d'Ukraine, et la guerre cessera. Cela lui a été ordonné par la Cour internationale de Justice il y a déjà plus d'un an.

L'Ukraine veut la paix, mais elle est contrainte de choisir entre son droit légitime à se défendre et son anéantissement. C'est pourquoi la France continuera de soutenir l'Ukraine et le peuple ukrainien aussi longtemps que nécessaire. Toute solution conduisant à entériner des annexions illégales ne ferait que récompenser la violation du droit international et encourager le recours à la force. C'est pourquoi il n'y a qu'une seule issue possible : une paix juste, conforme à la Charte des Nations Unies, qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les intervenants de leurs éclairages.

Les conflits internationaux, tels que celui qui oppose actuellement la Russie et l'Ukraine, créent des conditions optimales pour les actes et les méthodes terroristes, ce qui exacerbe la situation et finit par conduire au report d'un règlement politique. Ce conflit a favorisé la radicalisation des deux parties et menace de créer un terreau fertile pour d'autres acteurs violents non étatiques. Cette situation est très préoccupante pour les pays africains, qui sont déjà aux prises avec les retombées de crises internationales ayant entraîné une augmentation sans précédent des actes de terrorisme et d'extrémisme violent.

À en croire l'histoire récente, les conflits internationaux ont souvent préparé le terrain pour la genèse et l'essor du terrorisme, permettant aux groupes terroristes d'étendre leur présence à l'échelle mondiale. Ce constat

est confirmé lorsqu'on examine la naissance et l'émergence des groupes transnationaux violents contemporains qui ont tiré parti du chaos engendré par les conflits. Ces tendances fâcheuses ont été observées non seulement en Afghanistan et en Iraq, mais aussi en Libye et en République démocratique du Congo, où des conflits prolongés ont conduit à la montée en puissance du terrorisme, qui a eu des répercussions aux niveaux régional et mondial. En tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, il incombe au Conseil de sécurité d'agir dans le strict respect des buts et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

L'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies récemment achevé par l'Assemblée générale, associé au Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, a souligné qu'il importait de décourager et prévenir la propagation des idéologies terroristes en intensifiant le dialogue et en élargissant la coopération internationale. C'est pourquoi nous devons employer tous les outils à notre disposition pour mettre un terme à l'exploitation potentielle de méthodes terroristes dans le cadre du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Il s'agit là d'une tâche urgente qui requiert une attention et une action immédiates, guidées par les principes partagés par l'ensemble de la communauté internationale.

Comme nous l'avons déjà dit lors de précédentes séances du Conseil, le Mozambique renouvelle son appel à l'arrêt immédiat des hostilités et à la reprise des négociations directes entre les parties. C'est la seule voie souhaitable vers une paix durable, qui permettra de sauver des vies humaines et de préserver les infrastructures socioéconomiques.

Nous insistons par ailleurs sur le fait qu'il importe d'envisager différentes initiatives de paix, y compris celles que proposent les pays africains, pour régler ce conflit, comme cela n'a cessé d'être souligné durant le sommet entre l'Afrique et la Russie qui s'est récemment achevé. Nous plaçons pour une approche globale et multiforme qui permette de remédier non seulement aux symptômes mais également aux causes profondes de ce regrettable conflit. Nous devons aussi exercer sans tarder la pression diplomatique qui convient, avec l'appui de la communauté internationale, afin de garantir le respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États. Souvenons-nous de la promesse solennelle qui est inscrite dans le Préambule de la Charte des Nations Unies : « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

En conclusion, il nous appartient de ne pas laisser le souvenir d'un Conseil qui a observé et délibéré, mais d'un Conseil qui a agi lorsqu'il était le plus urgent d'agir.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gregorian de son exposé instructif. Par ailleurs, nous avons écouté attentivement celui de M. Chaulin.

Depuis 18 mois qu'elle fait rage, la guerre ne montre aucun signe d'essoufflement. Nous exprimons une fois encore notre profonde préoccupation face à la poursuite du conflit et à ses conséquences pour les civils, y compris ceux qui se trouvent dans d'autres régions du monde.

La dynamique de la guerre perpétue une escalade dangereuse qui pourrait avoir de graves répercussions sur la stabilité géopolitique, sur la vie et les moyens de subsistance des civils et sur l'environnement. La tragédie du barrage de Kakhovka et la situation qui règne autour de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia ne sont que deux exemples parmi d'autres qui nous rappellent à quel point les circonstances sont précaires.

Cela fait partie des raisons pour lesquelles nous continuons d'appeler à ce que les hostilités cessent, mais, tant qu'elles continueront, elles doivent se dérouler dans le plein respect du droit international humanitaire. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à se conformer à leurs obligations en vertu du droit international. Nous soulignons à cet égard que les biens de caractère civil ne doivent jamais être la cible d'une attaque. Nous rappelons également que le droit international humanitaire proscribit clairement les actes dont l'objectif premier consiste à semer la terreur au sein de la population civile.

Depuis le début du conflit, des efforts sont déployés pour y mettre un terme et atténuer son incidence sur les Ukrainiens et dans le reste du monde. Nous encourageons et saluons les démarches du Secrétaire général et de nombreux dirigeants mondiaux en ce sens. La diplomatie a déjà contribué à plusieurs initiatives humanitaires, notamment des échanges de prisonniers de guerre et surtout l'Initiative de la mer Noire et le mémorandum d'accord sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux, conclus il y a un an à Istanbul. Cette mobilisation peut encore atténuer les retombées du conflit et finalement obtenir qu'il s'arrête. Il est temps de redoubler d'efforts pour parvenir à une paix juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies et dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Enfin, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil pour juillet, je tiens à féliciter le Royaume-Uni

de sa présidence ce mois-ci. Nous sommes déjà prêts à soutenir les États-Unis dans leur présidence en août.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gregorian de son exposé.

La semaine dernière, le Brésil a une fois de plus averti que la poursuite des hostilités entraînait des pertes humaines et matérielles sans cesse plus lourdes (voir S/PV.9386). En vertu de la Charte des Nations Unies, il incombe à la fois aux parties et à tous les États Membres de mettre un terme à la destruction en cours.

Les attaques délibérées contre des cibles civiles sont illégales au regard du droit international humanitaire. Le Brésil appelle une fois encore toutes les parties à s'abstenir de toute action susceptible de faire davantage de morts et de causer de nouveaux dommages aux infrastructures civiles, y compris les installations portuaires, les transports, les écoles, les hôpitaux et les lieux de culte, ce qui aurait pour effet d'alourdir le coût de la reconstruction. Notre priorité consiste à empêcher que cette crise humanitaire n'atteigne de nouveaux sommets.

Le Conseil de sécurité s'est réuni 66 fois depuis février 2022 pour débattre du conflit en Ukraine, et cinq fois rien que ce mois-ci. Nous regrettons que d'autres situations urgentes, comme celles qui concernent le Soudan, le Sahel et la Palestine, ne reçoivent pas l'attention voulue.

Bien que nous estimions que la situation justifie pleinement que le Conseil s'en préoccupe de la sorte, il est toutefois gênant que notre réponse collective se limite à la répétition de discours contradictoires au sujet de ce qui a cours sur le terrain, et de positions que nul n'ignore plus à ce stade. Il est regrettable que le dialogue, seul moyen d'arriver à une paix durable, reste au point mort, sans le moindre progrès en vue.

Une fois de plus, le Brésil exhorte les parties à procéder sans attendre à une désescalade des hostilités et à entamer des négociations de paix. Nous sommes en faveur d'une solution pérenne qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et tienne compte des préoccupations de sécurité de toutes les parties concernées. Mettre fin aux combats, obtenir une paix durable et empêcher de nouveaux conflits, telle est notre responsabilité commune, non seulement à l'égard du monde d'aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Il y a plus de 100 ans, Sigmund Freud formulait un concept psychologique appelé « projection ». Il consiste à nier ses propres traits et comportements négatifs et à les attribuer arbitrairement à autrui. Cela se fait souvent de façon délibérée, dans le cadre d'une stratégie qui consiste à se défausser, mais le processus à l'œuvre peut également indiquer la présence de divers types de dysfonctionnement.

Lorsqu'elle prétend que l'agression ukrainienne est d'une certaine manière à l'origine de la guerre en cours en Ukraine, la Russie donne dans l'absurde. Il s'agit d'une projection de l'attitude de l'État russe lui-même.

Il n'y a qu'un seul agresseur dans cette guerre. Nous avons tous vu des centaines de milliers de soldats russes envahir ce pays souverain de manière illégale et non provoquée. Nous savons tous que le droit de légitime défense dans ces circonstances est consacré par la Charte des Nations Unies.

La Russie s'en prend de manière incessante aux infrastructures civiles, y compris les habitations, les écoles, les hôpitaux et, comme nous l'avons vu la semaine dernière, les lieux de culte. Ses soldats commettent de terribles atrocités sur le terrain. C'est la Russie que le Secrétaire général condamne pour ses violations graves contre des enfants. C'est la Russie qui a pris la décision unilatérale de mettre fin à l'Initiative de la mer Noire, malgré les appels lancés par la quasi-totalité de la communauté internationale, dont le pape et les dirigeants de l'Union africaine, pour qu'elle reconduise l'accord. Enfin, c'est la Russie qui envoie des milliers de ses jeunes hommes à la mort. On estime que plus de 200 000 soldats russes ont été tués ou blessés en Ukraine. La Russie terrorise la population ukrainienne et, en parallèle, elle fait souffrir sa propre population et des millions de personnes à travers le monde.

Face à cela, l'Ukraine n'a d'autre choix que d'exercer son droit de se défendre, tel qu'il est consacré par la Charte des Nations Unies. Elle livre une guerre pour sa survie et défend le droit de toutes les nations de vivre sans craindre d'être agressées.

La seule manière de parvenir à une paix durable en Ukraine consiste à ce que le Président Poutine mette un terme à son invasion illégale, retire ses troupes et démontre ainsi qu'il est disposé à discuter des modalités d'une paix conforme à la Charte des Nations Unies.

La Russie a déclenché cette guerre, et la Russie doit l'arrêter avant qu'elle ne cause plus de souffrances.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

M^{me} Hayovyshyn (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je salue les membres du Conseil de sécurité. Je prends acte par ailleurs de la présence du représentant de la Russie, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique. Je remercie M. Gregorian, Adjoint du Secrétaire général adjoint, de son exposé.

Le Conseil de sécurité s'est réuni aujourd'hui pour examiner les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. L'Ukraine réaffirme fermement son attachement inébranlable au maintien de la paix et de la sécurité internationales, attachement dont elle a toujours fait preuve, y compris au cours des neuf dernières années, depuis le début de l'agression russe. Nous affrontons sans crainte l'État agresseur russe, dont les actes constituent une menace importante pour la stabilité de la région et du monde.

Il est essentiel de se rappeler que la Russie a mis à l'épreuve le droit international bien avant d'envahir l'Ukraine en 2014. L'absence d'une réponse adéquate de la part du monde face à l'invasion de la Géorgie par la Russie en 2008 n'a fait qu'encourager Moscou à intensifier son action, en s'inspirant de ce précédent dangereux. Cet exemple historique montre à suffisance que les actes illégaux ne doivent pas rester impunis, car ils ont tendance à être reproduits avec plus de force. L'indécision ou tout retard pris avant de répondre à ces violations constitue un véritable risque pour la paix et la sécurité internationales. Le monde n'a pas contenu la Russie à l'époque parce qu'il croyait, à tort, en sa puissance et au mythe de la deuxième armée au monde. Aujourd'hui, l'Ukraine détruit ces mythes et prouve que le mal ne peut être arrêté que par la force, non par de simples paroles.

L'agression russe contre l'Ukraine constitue la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales. Mais la réticence du monde à employer la force et les mécanismes de responsabilité pour arrêter l'agresseur est tout aussi dangereuse. L'Ukraine reste déterminée à libérer son territoire souverain à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et à délivrer ses citoyens des horreurs de l'occupation russe. Cette entreprise n'est pas seulement un droit, mais aussi un devoir, une obligation pour préserver les autres États Membres de l'ONU de souffrances similaires.

En collaboration avec les entités des Nations Unies, la Cour pénale internationale et d'autres instances internationales, l'Ukraine continuera de réunir les éléments de preuve des crimes commis par la Russie. Tous les auteurs du crime d'agression, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité vont devoir répondre de leurs actes. Il s'agit d'une question qui revêt une importance primordiale pour la communauté internationale et qui relève de sa responsabilité.

Ces derniers jours, l'État agresseur s'est obstiné à attaquer des villes pacifiques, bombardant des habitations et des biens de caractère civil. Ce matin, des régions de l'Ukraine ont de nouveau été bombardées, notamment Kryvyi Rih et Kherson. Des bâtiments résidentiels, un bâtiment universitaire et un carrefour ont été touchés. Une fillette de 10 ans a été tuée. Il s'agit là de terrorisme contre des villes et des populations pacifiques.

Comme l'a dit le Président Zelenskyy :

« Cette terreur ne nous effraiera pas et ne nous brisera pas. Nous travaillons et nous sauvons notre peuple. Chaque nouvel acte de terreur russe n'augmente que le montant des réparations que la Russie devra payer pour ses crimes, et non les chances des occupants de rester sur nos terres ».

Lorsque le mal est confronté à la défaite, il se comporte exactement comme le représentant de la délégation russe dans cette salle. Il a souvent recours à la manipulation et tente de se présenter comme une victime ; il se moque constamment du mandat et des procédures du Conseil, et tout cela parce que la Fédération de Russie est en train de perdre la guerre qu'elle a lancée contre un pays souverain, indépendant et démocratique qui se défend fermement et qui le fera aussi longtemps qu'il le faudra pour remporter cette guerre. Cela veut dire la libération de l'ensemble de notre territoire des occupants russes, le rétablissement complet de la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et le retour de tous les citoyens ukrainiens capturés par la Russie.

L'Ukraine exerce son droit naturel de légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. La délégation ukrainienne l'a officiellement déclaré à la séance du Conseil de sécurité du 25 février 2022 (voir S/PV.8979) et l'a notifié à l'ONU dans le document du Conseil de sécurité publié sous la cote S/2022/183.

Ces jours-ci, nous commémorons les victimes d'Olenivka, des prisonniers de guerre courageux qui ont tragiquement perdu la vie aux mains de la Russie en ce jour solennel du 29 juillet 2022, il y a tout juste un an. Alors que nous nous remémorons ces vies perdues, nous nous rappelons qu'il n'y a pas d'autre solution que de faire en sorte que l'agresseur rende des comptes et soit traduit en justice. Leur mémoire nous incite à demander une juste réparation et à trouver la punition appropriée pour les responsables de ces actes.

Il est essentiel de reconnaître les faiblesses du mal, et nous devons résister à la tentation de lui proposer un compromis. Si le mal est pardonné ou puni de manière inadéquate, il refera surface avec une férocité encore plus grande, cherchant à se venger de l'humiliation dont il se sent victime. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire preuve de faiblesse ou de nous arrêter à mi-chemin. La Fédération de Russie subira un châtiment complet et juste.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de juillet, je voudrais, au nom de la délégation britannique, exprimer nos sincères remerciements aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout le soutien qu'ils nous ont apporté, y compris l'équipe d'appui technique, le personnel des services de conférence, les interprètes, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation des États-Unis pour le mois d'août.

La séance est levée à 11 h 25.